



LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA MARNE

N° 2278 /2014

**FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES
PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DE LA CATEGORIE C**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 89-229 du 17 Avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n° 95-1018 du 14 Septembre 1995 modifié fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifié par le décret n° 2014-451 du 2 mai 2014,

Vu la délibération n°08/2014 du conseil d'administration du 14 février 2014 relative à la composition des instances consultatives,

Vu la délibération n° 15/2014 du conseil d'administration du 13 juin 2014 relative à la désignation des représentants de l'administration aux différents organismes et commissions,

Vu l'arrêté n°921/2014 du 24 juin 2014 fixant la composition de la commission administrative paritaire des personnels administratifs et techniques de la catégorie C,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne en date du 13 juin 2014,

Vu le procès-verbal du résultat des élections des représentants des personnels à la commission administrative paritaire des personnels administratifs et techniques de la catégorie C en date du 04 décembre 2014,

ARRETE

ARTICLE 1er : La Commission Administrative paritaire des Personnels administratifs et techniques de la catégorie C du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la MARNE est, à compter de la date du présent arrêté, composée comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRES		SUPPLEANTS
<u>Premier titulaire</u>	M. Charles DE COURSON Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne, Conseiller Général du Canton de HEILTZ LE MAURUPT	M. Patrice VALENTIN 3 ^{ème} Vice-président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne, Conseiller Général du Canton d'ESTERNAY
<u>Deuxième titulaire</u>	M. Daniel GROSBETY Conseiller Général du Canton d'ANGLURE	M. Gérard BUTIN Conseiller de la Communauté de Communes d'EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE
<u>Troisième titulaire</u>	M. Laurent BURCKEL Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes de VITRY, CHAMPAGNE ET DER	M. Claude PAUL Conseiller Général du Canton de SOMPUIS
<u>Quatrième titulaire</u>	M. Hubert ARROUART Conseiller Général du Canton de MARSON	M. Yan MORAND 2 ^{ème} Vice-président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne, Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération de CHALONS-EN-CHAMPAGNE, Cités en Champagne

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES		SUPPLEANTS
Groupe hiérarchique de base :		
Premier titulaire	M. Rodrigue ADAM Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe Liste Syndicat Avenir Secours fonctions publiques CFE-CGC	Mme Sabrina DESANLIS Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe Liste Syndicat Avenir Secours fonctions publiques CFE-CGC
Deuxième titulaire	M. Laurent RABAULT Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe Liste Syndicat S.N.S.P.P/P.A.T. /F.O. du S.D.I.S. de la Marne	M. David MOUSEL Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe Liste Syndicat S.N.S.P.P/P.A.T. /F.O. du S.D.I.S. de la Marne
Troisième titulaire	M. Vivien BROCARD Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe Liste Syndicat S.N.S.P.P/P.A.T. /F.O. du S.D.I.S. de la Marne	M. Mathieu DESPLANQUES Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe Liste Syndicat S.N.S.P.P/P.A.T. /F.O. du S.D.I.S. de la Marne
Groupe hiérarchique supérieur		
Quatrième titulaire	M. Yann CANONNE Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Liste Syndicat Avenir Secours fonctions publiques CFE-CGC	M. Cyrille WANECQ Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Liste Syndicat Avenir Secours fonctions publiques CFE-CGC

ARTICLE 2 : L'arrêté n°921/2014 du 24 juin 2014 susvisé est abrogé.

ARTICLE 3 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fagnières, le **31 DEC. 2014**

Le Président,

Charles de COURSON

ACTE REÇU LE
31 DEC. 2014
PRÉFECTURE DE LA MARNE
D.R.C.L